

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 09/12/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 9

Délibération n°2022 12 46

L'an deux mille vingt-deux

le : vendredi neuf décembre à dix-neuf heures quinze

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 05/12/2022.

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PENHOUËT Anthony, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, NOUASSRIA Eva, MIEUSSET Sonia, RIN Kévin.

ABSENTS : MATTELIN Fabien, PUIS Xavier, MARECHAL Aurélie, HUBRECHT Laetitia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

Ont donné pouvoir : VEDRINE Marie à PENHOUËT Anthony.

Monsieur PENHOUËT Anthony a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

Demande de subvention : Aménagement d'itinéraires modes doux et enfouissement des réseaux secs

Monsieur le Maire présente l'AVP du projet d'aménagement d'itinéraires modes doux le long de la RD27, entre la place de la Mairie et la Route des Eléchères proposé par le Cabinet d'études Akènes. Cet aménagement permettra également l'enfouissement des réseaux secs en partenariat avec le Syane.

Pour réaliser ce projet, il sera nécessaire de faire des acquisitions foncières de 3 064,11 m².

Ce projet est estimé à 554 202,58 € HT soit 665 043,09 € TTC hors acquisitions foncières et les travaux d'enfouissement des réseaux secs.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de solliciter des aides financières pour ce projet.

Il est proposé de demander des subventions pour financer ce projet par le biais de :

- L'Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)
- L'Etat - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- L'Etat - Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)
- Le Conseil Régional – Contrat Ambition Région (CAR)
- Le Conseil Départemental - Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'AVP du projet d'aménagement d'itinéraires modes doux présenté par le cabinet Akènes,
- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat par le biais de la DETR, de la DSIL et du CRTE, du Conseil Régional par le biais du CAR et du Conseil Départemental par le biais du CDAS.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

**Au registre suivent les signatures.
Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.**

Certifiée exécutoire

Compte tenu de sa transmission

en sous-Préfecture le...1.2.DEC...2022.....

Publié ou notifié le...1.2.DEC.2022.....



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 09/12/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 9

Délibération n°2022 12 47

L'an deux mille vingt-deux

le : vendredi neuf décembre à dix-neuf heures quinze

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 05/12/2022.

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PENHOUËT Anthony, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, NOUASSRIA Eva, MIEUSSET Sonia, RIN Kévin.

ABSENTS : MATTELIN Fabien, PUIS Xavier, MARECHAL Aurélie, HUBRECHT Laetitia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

Ont donné pouvoir : VEDRINE Marie à PENHOUËT Anthony.

Monsieur PENHOUËT Anthony a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

Adhésion à la convention de groupement de commandes pour l'achat d'électricité avec le Syane

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 331-1, L. 331-4 et L.337-9,

Vu la délibération du SYANE en date du 21 Novembre 2014, modifiée le 28 janvier 2021 et le 7 juillet 2022,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés,

Considérant qu'eu égard à son expérience, le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Approuve** l'ensemble des dispositions de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 Novembre 2014, modifiée le 28 janvier 2021 et le 7 juillet 2022.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés adoptée par le SYANE.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Certifiée exécutoire

Compte tenu de sa transmission
en sous-Préfecture le... 1.2.DEC. 2022
Publié ou notifié le... 1.2.DEC. 2022



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-LAURENT - 74800

Séance du 09/12/2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 9

Délibération n°2022 12 48

L'an deux mille vingt-deux

le : vendredi neuf décembre à dix-neuf heures quinze

le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant : le 05/12/2022.

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PENHOUËT Anthony, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, NOUASSRIA Eva, MIEUSSET Sonia, RIN Kévin.

ABSENTS : MATTELIN Fabien, PUIS Xavier, MARECHAL Aurélie, HUBRECHT Laetitia, VEDRINE Marie, SAUTOUR Laure, GRAF Thomas.

Ont donné pouvoir : VEDRINE Marie à PENHOUËT Anthony.

Monsieur PENHOUËT Anthony a été nommé secrétaire de séance.

OBJET

Convention d'adhésion au service de médecine de prévention du centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie

Vu les dispositions du code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant d'une part que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Considérant d'autre part que la collectivité est tenue d'aménager les locaux et installations de service, de réaliser et maintenir les équipements de manière à garantir la sécurité des agents et des usagers, et de tenir les locaux dans un état constant de propreté et présentant l'ensemble des conditions d'hygiène et de sécurité nécessaire à la santé des personnes ;

Considérant enfin que la collectivité est tenue de désigner le ou les agents chargés d'assurer une fonction d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité ;

Vu le projet de convention intégrée d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de santé au travail ;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- De solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de santé au travail selon projet annexé à la présente délibération ;

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

Monsieur Le Maire, Boris AVOUAC.

Certifiée exécutoire

Compte tenu de sa transmission

en sous-Préfecture le... 1 2 DEC. 2022

Publié ou notifié le... 1 2 DEC. 2022

